OBSERVATIONS DU CONTRÔLEUR DE STAGE SUR LE PROJET DE PLAN ET DE NOTICE

CONTRÔLEUR : STAGIAIRE :
TITRE DU MEMOIRE :
Appréciation du projet :
1. FOND :
1.1. Originalité du sujet (ou de l'expérience en la matière)
1.2. <u>Bibliographie</u>
1.3. <u>Connaissance de la matière</u>
1.4. <u>Apport scientifique, technique, professionne</u> l
2. STRUCTURE:
2.1. Adéquation du plan général au sujet et à la notice explicative
2.2. Adéquation des développements internes par rapports aux problèmes à traiter
2.3. <u>Appréciation sur la répartition entre les différents chapitres</u>
3. FORME : (Style de la notice, qualité de l'expression, orthographe, présentation)
Résumer en quelques lignes les raisons de votre conclusion

estime que les travaux effectués par l'intéressé(e) peuvent être <u>admis comme rapport de stage</u> mais rappelle à l'intéressé(e) que le Ministère de l'Education Nationale est le seul compétent en matière d'agrément.

considère que les travaux remis <u>ne peuvent être admis comme rapport de stage</u> et s'oppose à la délivrance de l'attestation de fin de stage.

Toutefois il rappelle que le Ministère de l'Education Nationale est le seul compétent en matière d'agrément.

Fait, le Nom / Prénom